



probleme de prise en charge de reparation

Par **Gyls**, le **27/07/2010** à **16:49**

Bonjour,

Voila, je suis locataire depuis 10 ans de mon appartement, je paye mon loyer sans aucun soucis, rien à signaler comme problème...

L'été dernier ma chaudière tombe en panne, je fais venir le réparateur qui s'occupe de l'entretien annuel, il me dit que les pièces à changer seront à la charge de mon propriétaire tandis que je m'acquitterais de la main d'œuvre. J'appelle donc mon propriétaire qui me dit ok, on s'arrange donc par téléphone et je déduit sur le loyer du mois suivant le montant des pièces changées...

Quelle surprise un an plus tard de recevoir un courrier de mon propriétaire me demandant le remboursement des pièces en s'appuyant sur le fait que ceci n'ait pas été fait dans les règles, n'ayant pas fourni de devis il m'assure que je dois lui rembourser les pièces faute de quoi il me demandera de quitter l'appartement !

À cela il ajoute qu'il veut faire une visite "d'inspection" dans l'appartement pour s'assurer que je n'ai fait aucun changement du style enlever des portes de placard ou autre...

A-t-il le droit de s'inviter chez moi ?

Suis-je obligé de rembourser les pièces de la chaudière ?

Sur quels arguments puis-je m'appuyer pour lui répondre...

merci de vos réponses

amicalement